

RENFORCER LES POLITIQUES D'ACCUEIL DES NOUVEAUX PROFESSIONNELS DE SANTE SUR LE TERRITOIRE

Contexte et enjeux

Face à la désertification médicale de certains territoires, le déploiement de l'attractivité des territoires constitue le premier enjeu pour renforcer l'accès aux soins.

Difficultés de recrutement et de fidélisation des professionnels de santé avec un accès aux soins qui se complexifient pour la population notamment dans certains territoires qui peuvent être considérés comme moins attractifs (isolement géographique, accès limité à certains services, professionnels qui peuvent se sentir isolés avec une charge de travail qui peut être très importante etc...).

Il est important de renforcer les politiques d'accueil des nouveaux professionnels de santé sur le territoire

Les professionnels de santé privilégient désormais un exercice partagé avec différents professionnels de santé via notamment les maisons médicales (échanges facilités entre professionnels, partage des coûts financiers entre les professionnels, prise de congés des professionnels facilitée...).

En ce sens, les collectivités territoriales jouent un rôle primordial aux côtés des autres acteurs tels que l'Assurance Maladie, l'ARS, la Région, les Conseils Départementaux.... Les CLS constituent ainsi l'outil privilégié pour définir un plan d'actions permettant de renforcer l'offre de soins sur le territoire.

Les enjeux sont :

- D'attirer et maintenir les professionnels de santé sur le territoire afin de renforcer l'offre de soins
- Et de s'adapter aux nouvelles aspirations des professionnels de santé du territoire

Description / Mise en œuvre opérationnelle

*Valoriser le territoire auprès des professionnels ou futurs professionnels : organiser des réunions territoriales permettant la connaissance de l'environnement et des ressources disponibles.

*Favoriser l'accueil des professionnels de santé (présentation de la commune et des services présents lors de l'arrivée sur le territoire) : Structurer un guichet unique Santé pour l'accueil des nouveaux arrivants, organiser des rencontres entre PS du territoire, réaliser des plaquettes d'informations/site internet dédié,

*Prévoir dans la conception des locaux de santé, des espaces conçus pour les nouveaux métiers et l'accueil des étudiants.

*Agir à l'échelle d'un territoire pour « capter des professionnels » et non seulement à l'échelle d'une commune (si taille réduite) : par exemple via une mutualisation des recrutements.

*Rendre visible les différents réseaux de professionnels de santé libéraux, médico-sociaux et hospitaliers du territoire afin de faciliter la mise en relation entre les professionnels / Mettre en lien les médecins installés avec le réseau de remplaçants sur le territoire.

*Favoriser les rencontres entre professionnels de santé libéraux, médico-sociaux et hospitaliers du territoire.

*Favoriser l'interconnaissance, la coordination et la mise en réseau : développer des temps forts de rencontre, des outils d'interconnaissance (répertoire de ressources des acteurs, en lien avec les DAC et CPTS...).

*Faciliter/encourager la création d'espaces d'échanges entre pairs (tutorat/mentoring...).

*Organiser des conditions d'exercice favorable pour les PS : locaux, loyer attractif, matériel informatique

*Travailler sur une offre de logements disponibles : identification d'un parc de logement spécifique pour les professionnels de santé souhaitant s'installer sur le territoire.

- *Rendre l'information Santé du territoire accessible et lisible : site internet « création d'une page santé » sur le site internet de la commune/agglomération, communication régulière en direction des professionnels de santé (revue locale...).
- *Assurer une veille en matière de démographie médicale sur le territoire : être informé des nouvelles installations ou des projets en cours en lien avec les autres acteurs du territoire (ARS, Assurance maladie, MSA, facultés, URBREIZH...) / développer le partenariat entre élus, professionnels de santé et institutions dans l'évaluation et le suivi des besoins du territoire.
- *Identification d'un référent « professionnels de santé » sur le territoire.
- *Expérimenter un « CV Collectivité locale » pour attirer les jeunes à s'installer.
- *Solliciter particulièrement les professionnels de santé à venir aux dispositifs de participation citoyenne pour qu'ils s'intègrent et prennent part à la vie locale.
- *Engager ou intégrer des actions collectives en lien avec les différentes strates de territoires concernés (Communauté de Communes, Métropoles...) / Organiser une réflexion sur les besoins démographiques à l'échelle du territoire du CLS afin de dépasser les échelles communales et d'organiser les coopérations.
- *Faire le lien pour des aides extralégales des conseils départementaux et région (aides passage du permis, aides transports etc..).
- *Mobiliser des aides incitatives à l'installation : le code général des collectivités territoriales reconnaît la possibilité pour les collectivités territoriales d'attribuer une subvention pour permettre d'attirer des professionnels de santé sur les territoires déficitaires.
- *Développer les services publics : développement des équipements et services sur le territoire (garde d'enfants, école...).

Prérequis / Facteurs de réussite

- *Communiquer régulièrement auprès des instituts de formation (IFSI, IFSI, école de masseurs-kiné, faculté de médecins...) sur les besoins en ressources humaines médicales et paramédicales sur son territoire.
- *Proposer des journées découvertes de ville/commune/territoire auprès des étudiants en santé et en mettant en avant toutes les facilités offertes et les avantages d'un exercice sur le territoire considéré.
- *Prise de connaissance de l'offre de soins sur le territoire (Rezone, CartoSanté, PAPS Bretagne...)
- *Prise de connaissance des atouts et besoins du territoire en terme de services.
- *Mobilisation de ressources financières
- *Création d'outils de communication (plaquettes, sites internet...).
- *Travail en réseau avec les acteurs du territoire (DAC notamment).
- *Organiser des rencontres régulières entre élus et professionnels de santé.

Public visé	Partenaires à mobiliser	Compétences de la collectivité à mobiliser	Ressources humaines et financières à mobiliser
Etudiants en santé (IFAS, IFSI, école de masseurs kiné... Les étudiants des facultés de médecine de Rennes et de Brest. Professionnels de santé.	IFAS-IFSI du territoire Facultés de médecine Le tissu économique local Réseaux locaux de professionnels de santé Conseils départementaux Région URPS DAC Structures d'exercice coordonné (ESP, MSP, CDS) et CPTS Etablissements de santé et ESMS Assurance Maladie / MSA ARS URBREIZH CAF / réseau petite enfance Bailleurs	Economie, emploi Logement, urbanisme Transports Réseau / relationnel Communication	Un référent santé au niveau la commune, de la ville et du territoire Identifier une personne en charge des « professionnels de santé » en amont à l'installation (étudiants...), lors de l'installation et pour accompagner le professionnel de santé après son installation Aides financières ponctuelles (mise à disposition temporaire d'un logement, matériel informatique...)

Pour aller plus loin...

Les chargés de missions départementaux RH, financés par l'ARS, peuvent aider les élus notamment dans la prise de contact de différents partenaires. Ils capitalisent également sur des expériences déjà menées sur le territoire.

Contacts